



## La ville de Villemomble

### Recrute un directeur adjoint des accueils de loisirs (H/F)

#### Cadre d'emploi des adjoints d'animations

Missions principales (non exhaustives) :

- Seconder le directeur dans toutes ses missions
- Remplacer le directeur du centre en cas d'indisponibilité
- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, en lien avec le directeur, dans le respect du PEDT
- Élaborer le projet d'animation avec les animateurs
- Assurer ponctuellement une fonction d'animateur
- Faire respecter la législation en vigueur et les consignes de travail
- Assurer des directions selon les nécessités de service, notamment durant les vacances scolaires
- S'inscrire dans une dynamique de groupe, constructive et positive
- Participer aux projets spécifiques et aux animations de la ville (carnavals, kermesse, course aux œufs...)

#### **Profil et compétences :**

- Diplôme exigé : BPJEPS ou DUT spécialité carrières sociales ou BAFD où équivalence
- Méthodologie de projets
- Connaissance de la réglementation des accueils de loisirs
- Connaissance des besoins et des aptitudes des enfants d'âge maternel et élémentaire
- Encadrement et management d'une équipe
- Bon niveau rédactionnel
- Techniques d'animations et d'encadrement auprès d'enfant d'âge maternel et élémentaire
- Maîtrise de l'outil informatique (fonction de base Word, Excel, Outlook).
- Ponctualité et assiduité
- Discrétion et respect du devoir de réserve

#### Horaires période scolaire :

L'accueil du soir de 16h30 à 19h00

Le mercredi 10h de travail sur une amplitude de 7h30 à 19h

La pause méridienne de 11h15 à 13h20

Réunion les mardis après-midi de 15h00 à 16h30 et les jeudis après-midi de 14h30 à 16h30 (participation obligatoire)

#### Horaires période vacances :

9h30 par jour sur une amplitude de 7h30 à 18h30

#### **Rémunération et complément d'information :**

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Politique de formation active et prise en charge des frais de déplacement formation
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire) à prendre durant les périodes de vacances de la zone C
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail

Adressez votre lettre de motivation et votre CV à [enfance@mairie-villemomble.fr](mailto:enfance@mairie-villemomble.fr) ou, par courrier, à

**Monsieur le Maire – service enfance – 13 bis rue d'Avron 93250 VILLEMOMBLE**

Toutes les offres sont sur le site [www.villemomble.fr](http://www.villemomble.fr) rubrique « La Ville recrute »